

Reçu le 21 AVR. 2011

Echallens, le 21 avril 2011

Au Conseil communal  
de et à  
1040 Echallens

**Rapport de la commission désignée pour étudier  
le préavis municipal no 8 - 2011  
concernant**

**le financement par la dissolution partielle du fonds de réserve "rénovation collège secondaire", du renouvellement de la cuisine scolaire, de la cuisinette de la salle des maîtres et du sol de la salle de gymnastique du collège des Trois-Sapins, pour un montant total de Fr. 395'000.-**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission désignée pour étudier cet objet était composée de Mesdames Jacqueline Desponds, Valérie Kaltenrieder, de Messieurs Serge Bornick, Christian Monney et du soussigné comme rapporteur. Messieurs Michel Arm et Philippe Cordey, suppléants, n'ont pas eu à fonctionner. La commission s'est réunie à deux reprises, les 12 et 18 avril derniers. Lors de sa première séance, elle a reçu M. Werner Blum, municipal chargé du dossier, qui a répondu aux questions de la commission. Nous l'en remercions.

Préambule

Pour débiter leur travail, les membres de la commission se sont rendus aux Trois-Sapins afin de procéder à une visite des trois endroits concernés par le présent préavis. Tant à la salle de gymnastique que dans les cuisines scolaires et des maîtres, nous avons pu constater que le temps avait agi inexorablement et que des rénovations se justifient pleinement.

## Cuisine scolaire

Le préavis municipal relève la dimension toujours plus importante prise par la cuisine scolaire dans l'enseignement scolaire moderne et sa large place accordée par le plan d'étude romand (PER). Ceci se veut rassurant quant à l'avenir de cette discipline dans la scolarité de nos têtes blondes (et les autres aussi). Si actuellement 19 périodes sont enseignées hebdomadairement dans cette salle, il est déjà prévu une augmentation de 3 ou 6 périodes dès la rentrée prochaine.

L'aménagement envisagé a été choisi en collaboration avec les personnes enseignant à l'heure actuelle cette discipline. Toutefois, si une poubelle à tri est prévue pour chacun des blocs de travail, il semble nécessaire aux yeux de l'ensemble des membres de la commission d'équiper à moindres frais la salle de bacs de tri des déchets. En effet, de nos jours il nous semble indispensable d'éduquer nos jeunes à la gestion et au tri de ceux-ci. Du reste, en ce qui concerne les déchets verts, une collaboration avec le projet "biodiversité" mis en place au collège est possible, vu que la création d'un compost est une des mesures envisagées.

Par ailleurs, la commission s'est également posé la question de la possibilité de louer cette salle pour des cours extra-scolaires. Si la loi scolaire l'autorise, on ne connaît pas la position de la direction des Trois-Sapins. Cela pourrait poser des problèmes de gestion du matériel et d'entretien des locaux.

## Cuisinette de la salle des maîtres

Comme cité précédemment, là aussi l'usure du temps est fortement perceptible. L'horaire des Trois-Sapins prévoit quotidiennement la tenue de cours entre 11 h et 13 h. Les pauses de certains enseignants, comme des élèves du reste, se voient donc raccourcies. Si quelque 90 personnes enseignent dans l'établissement, on peut estimer à 15 à 20 personnes qui y mangent chaque jour à midi.

L'équipement prévu est moderne et pratique et devrait largement contenter tous les utilisateurs de cet espace. Néanmoins, la commission s'est posé la question sur le type d'équipement prévu et notamment la nécessité de 2 plaques. Elle s'est également demandé s'il ne serait pas judicieux de remplacer l'entier de la moquette de la salle des maîtres. Si tel n'est pas le cas, c'est certainement qu'elle pourrait s'inscrire dans une réflexion générale sur l'état des sols des bâtiments abritant des classes. Dans ce contexte, nous réitérons notre demande de réalimenter le fonds en vue des travaux futurs.

Si la commission est acquise au principe de rénovation, elle s'étonne de l'importance de l'enveloppe prévue et s'attend à ce que la facture finale soit inférieure au budget. Elle a pris note qu'un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises sera effectué.

## Réfection du sol de la salle de gymnastique

Encore une fois, la commission n'a pu que constater la très forte usure de ce sol. De nombreuses lignes ne sont plus visibles ou alors à peine perceptibles. Le préavis nous présente la solution de l'acquisition d'un sol utilisé lors de la Gymnastrada de cet été, ceci à moitié prix. Si la commission approuve et se réjouit de l'opportunité saisie, une nouvelle alternative nous a été présentée par M. Blum. En effet, lors de la venue d'un technicien d'une entreprise effectuant ce genre de travaux, ce dernier a proposé une nouvelle solution. Celle-ci consiste à poncer le sol existant et à couler une nouvelle couche par-dessus. Cette façon de faire semble tenir aussi longtemps (20 ans) et à le mérite d'éviter l'arrachage de l'ancien sol. De plus, le nouveau sol serait plus souple. Cette variante serait certainement également moins onéreuse. Cependant, au moment de la rédaction de ce rapport, l'offre n'était toujours pas parvenue à la municipalité. Là, également, la commission part du principe qu'un appel d'offres sera effectué.

## Financement

Le préavis prévoit de financer ces travaux par la dissolution partielle du fonds de rénovation. Pour rappel, la commune est propriétaire du collège et facture un loyer à l'arrondissement scolaire. Ce loyer est pris en considération dans le calcul du coût de l'élève facturé aux communes membres de l'arrondissement. Ce sont donc tous les membres de cette entité qui participent à l'alimentation du fonds de réserve concerné. Formellement, ce fonds figure dans les comptes communaux et toute utilisation de celui-ci nécessite l'accord préalable de notre conseil. Cependant, moralement, l'argent provenant des communes membres de l'arrondissement, il est apparu normal et conseillé par le préfet d'obtenir l'accord de cet organe. Ce dernier, lors de sa séance du 14 avril dernier a accepté à l'unanimité moins une abstention de dissoudre partiellement le fonds de réserve pour entreprendre ces travaux.

Par ailleurs, en regardant les annuités fixes facturées à l'arrondissement, on constate que celles-ci vont diminuer de près de 50 % dès 2012. En effet, l'année prochaine marquera la fin de l'amortissement de certains investissements conséquents et votre commission a été heureuse d'apprendre que l'arrondissement scolaire, plutôt que de réduire les charges, a décidé de réalimenter ce fonds de réserve, afin de pouvoir envisager plus ou moins sereinement les travaux à venir. A cet effet, la commune a commandé un bilan énergétique des bâtiments 1 et 2 et on peut s'attendre à des travaux importants à ce sujet. Dans ce cadre, la commission souhaiterait qu'une planification à court, moyen et long terme des travaux de rénovation nécessaires soit établie afin de vérifier l'adéquation de ces dépenses avec le fonds de réserve.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission désignée pour étudier cet objet, à l'unanimité, vous propose de bien vouloir voter la

### **conclusion**

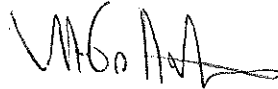
suivante :

Le Conseil communal d'Echallens,  
**vu** le préavis municipal no 8 du 14 mars 2011;  
**ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet;  
**considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour;

### **décide**

**d'autoriser** la Municipalité à procéder à une dissolution partielle du fonds de renouvellement no 9282.500.0 "réserve rénovation collège secondaire", en y prélevant Fr. 395'000.- destinés à financer le renouvellement de la cuisine scolaire et de la cuisinette de la salle des maîtres ainsi que la réfection du sol de la salle de gymnastique.

Au nom de la commission



Jean-François Gottofrey  
rapporteur